

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE L'INSTITUT

Séance du vendredi 26 juin 2020

19 membres du conseil de l'institut étaient présents ou représentés, 5 procurations ont été enregistrées à l'ouverture de la séance.

Membres désignés par la Rectrice de l'académie de Dijon :

Monsieur Norbert PERROT
Monsieur Dominique BEDDELEEM
Monsieur Cédric PETITJEAN
Madame Claude VALTAT

Membres désignés par le Président de l'université de Bourgogne :

Madame Audrey BENTZ – procuration à monsieur Julien MUGNIER
Monsieur Jean-François GIRET
Madame Sophie MORLAIX – procuration à monsieur Norbert PERROT
Monsieur Julien MUGNIER
1 Madame Emmanuelle PUCÉAT
Monsieur Stéphane TIZIO – procuration à madame Emmanuelle PUCÉAT

Membres élus :

Représentants des personnels enseignants

Collège A : les professeurs des universités et assimilés
Madame Sandrine GARCIA – procuration à monsieur Jean-François GIRET

Collège B : les maîtres de conférences et autres enseignants chercheurs
Madame Laurence MAUREL
Monsieur Loïc SZERDAHELYI – procuration à madame Laurence MAUREL

Collège C : autres enseignants et formateurs
Madame Nadine WARGNIER

Collège D : autres enseignants relevant de l'éducation nationale
Madame Christiane SALMAIN-NORMAND
Monsieur Fabien TISSERAND

Représentants des autres personnels
Monsieur Olivier BOULIN
Madame Séverine DELEPIERRE

La directrice de l'INSPÉ souligne que les membres du CI peuvent soumettre des noms de personnalités extérieures.

En l'absence de proposition de la part des membres du conseil, mesdames Nadine WARGNIER et Claude VALTAT indiquent qu'elles vont y réfléchir.

Madame Elsa LANG RIPERT, au nom de la direction de l'INSPÉ, propose monsieur Frédéric MUYARD, directeur de l'INSPÉ de Franche-Comté.

Cette proposition est soumise au vote et **approuvée à l'unanimité** des membres présents ou représentés.

3 – Point d'information relatif au Dialogue d'Objectifs et de Moyens (DOM)

La parole est donnée à madame Emmanuelle PUCÉAT afin de présenter le contexte d'analyse des demandes faites par les composantes.

La vice-présidente élue au conseil d'administration commence par un point relatif aux ressources humaines. Concernant les postes d'enseignants et enseignants-chercheurs, 49 demandes de mises aux concours ont été formulées, auxquelles il faut rajouter 18 demandes sur des postes susceptibles d'être vacants. Madame Emmanuelle PUCÉAT précise qu'à ce stade du DOM, 36 postes ont été proposés pour ouverture au concours.

Concernant les personnels BIATSS, 117 demandes de mises aux concours ont été formulées dont 40 demandes de créations de postes et 16 demandes de créations de CDD. L'arbitrage n'étant pas terminé, aucun chiffre ne peut être encore énoncé. La vice-présidente indique que la volonté de la gouvernance va être de s'assurer que le nombre de mises au concours soit au moins égal au nombre de départs en retraite pour conserver le même nombre de titulaires et ainsi ne pas augmenter la précarisation des BIATSS. De plus, les CDD en cours seront reconduits afin que les mêmes fonctions à minima soient assurées.

3

Au niveau budgétaire, madame Emmanuelle PUCÉAT souligne que le glissement vieillesse technicité n'est plus compensé par l'État depuis maintenant 2 années. Cela implique une lourde charge pour l'établissement. De plus, les répercussions de la crise sanitaire sont également importantes avec des ressources en diminution et des surcoûts dans certains domaines, en masse salariale par exemple.

Les économies réalisées sur certaines dépenses (fluides, missions) sont très inférieures aux surcoûts et à la baisse importante des recettes.

L'estimation pour l'année 2020 porte sur une perte de 5,6 millions d'euros.

Madame Emmanuelle PUCÉAT indique que les demandes de dotation et les demandes de charges d'enseignement sont en augmentation. À ce stade, la décision de principe a été prise de reconduire les dotations à l'identique.

Pour conclure, la vice-présidente élue au conseil d'administration énonce que pour obtenir un équilibre financier, il faudrait soit réduire les dotations et le nombre d'heures d'enseignement, soit diminuer le montant des investissements, soit baisser la masse salariale. Elle déclare que pour la gouvernance aucune de ces 3 options n'est concevable tant les demandes issues des DOM semblent justifiées.

Pour présenter le **point financier** de l'INSPÉ, la directrice de l'institut donne la parole au responsable administratif. Monsieur Gracian DIDIER indique que l'enseignement à distance a apporté une recette de 65 000 euros.

Les recettes prévisionnelles de la formation continue (recettes SEFCA) se stabilisent d'une année à l'autre pour la première fois depuis plusieurs années. Elles s'élevaient à 85 216 euros, après déduction de la part revenant aux UFR.

Les recettes propres aux sites délocalisées sont inscrites à la baisse en prévision de la baisse de fréquentation de la restauration, phénomène qui est observé depuis plusieurs années et qui s'est accentué cette année en raison du confinement.

Pour conclure son propos, monsieur Gracian DIDIER attire l'attention des membres du conseil sur la problématique de la restauration au sein de l'INSPE. Le matériel de cuisine est vieillissant et il sera vraisemblablement très difficile d'engager des dépenses d'investissement en cas de panne. Le responsable administratif précise qu'une note à ce sujet sera rédigée prochainement à l'attention de monsieur le président de l'université et que le conseil de l'institut sera amené à se prononcer sur cette note. La directrice de l'INSPE souligne que cette question relative à la restauration dépasse la dimension technique et budgétaire, les conséquences seront aussi humaines et sociales.

Concernant l'offre de formation de l'INSPE, madame Elsa LANG RIPERT indique que la charge d'enseignement est en diminution cette année en raison de la baisse des effectifs et de la crise sanitaire. Pour l'année universitaire prochaine, l'offre de formation de l'INSPE ne connaît pas d'évolution majeure. Elle détaille la seule évolution de cette rentrée, à savoir l'ouverture de la 3^{ème} année de licence à Nevers.

Concernant les ressources humaines pour les enseignants et enseignants-chercheurs, la directrice de l'INSPE rappelle quelques éléments contextuels. Sur les 48 postes gelés à l'université de Bourgogne, 13 sont à l'INSPE (dont 7 enseignants-chercheurs). Ainsi sur les 16 composantes de l'uB, l'institut supporte à lui seul 27% de l'ensemble des postes gelés. Cela a conduit à une augmentation importante du nombre des vacataires. Madame Elsa LANG RIPERT relève que 20 % de la charge d'enseignement est assuré par des « extérieurs ». Elle précise que les demandes qui ont été faites et qui sont présentées par madame Véronique PARISOT pour le département Diderot et madame Lucie CORBIN pour le département MEEF, correspondent aux besoins essentiels de l'institut.

4

Demandes pour le département Diderot :

- pour 2020-2021 :
 - o Renouvellement d'un contrat pour 96h pour le fonctionnement du master PIECE
 - o Renouvellement d'un contrat PAST au 1^{er} janvier 2021
- Pour 2021-2022
 - o un professeur des universités en 6^{ème} section (sciences de gestion – management et marketing des arts et de la culture)
- pour les 2 années suivantes (prévisions) :
 - o un professeur des universités en 20^{ème} section (histoire et civilisations – histoire des mondes modernes, histoire du monde contemporain, de l'art et de la musique)
 - o Renouvellement de deux contrats PAST au 1^{er} septembre et au 1^{er} décembre 2022

Demandes pour le département MEEF :

- pour 2020-2021 :
 - o renouvellement d'un demi-poste de contractuel en psychologie. La directrice du département MEEF précise que cette demande sera renouvelée jusqu'au recrutement d'un maître de conférence en 16^{ème} section.
- pour 2021-2022 :
 - o un maître conférence en 70^{ème} / 19^{ème} (sociologie de l'éducation)
 - o un PRAG en mathématiques

- un maître de conférence en didactique des sciences. Madame Lucie CORBIN indique que la difficulté pour ce poste relève de l'absence de laboratoire à l'université de Bourgogne travaillant sur la didactique et du refus de la gouvernance d'intégrer un enseignant-chercheur dans un laboratoire de l'UBFC. Sur ce dernier point, madame Laurence MAUREL fait part de son étonnement et sollicite des explications. Madame Emmanuelle PUCÉAT, reconnaissant qu'il serait fondamentalement souhaitable de pouvoir collaborer avec les laboratoires de l'UBFC, explique que le contexte actuel ne permet pas de diminuer le potentiel recherche de l'université de Bourgogne. Madame Laurence MAUREL indique qu'elle ne peut comprendre, ni approuver, cette réponse. Madame Emmanuelle PUCÉAT confirme qu'il s'agit en l'espèce d'une volonté politique de la gouvernance.
- pour les 2 années suivantes (prévisions) :
 - un maître de conférence en 26^{ème} / 27^{ème} (mathématiques et numérique)
 - un maître de conférence en 70^{ème}
 - un maître de conférence en 16^{ème}
 - un PRAG en mathématiques

Département des sciences de l'éducation :

- pour l'année 2020-2021 (et les suivantes)
 - renouvellement d'un demi-poste de contractuel essentiel au fonctionnement de la deuxième année de licence EFEC
- pour l'année 2021-2022
 - un maître de conférence en 70^{ème}. Madame Elsa LANG RIPERT explique l'importance de la création de ce poste en raison de l'ouverture de la 3^{ème} année de licence à Nevers et de la part de plus en plus importante prise dans l'enseignement par les vacataires et les enseignants du secondaire. La gouvernance de l'université n'ayant pas prévu la création de poste pour la rentrée concernée, la directrice de l'INSPE redoute une réponse défavorable à cette demande. Sur les deux postes d'ATER demandés, un poste a été accordé pour la licence EFEC à ce stade. Madame Elsa LANG RIPERT reformule son souhait de voir le second poste également attribué.

Monsieur Jean-François GIRET fait part de sa crainte sur la qualité de l'enseignement dans cette licence en raison du manque d'enseignants-chercheurs.

Madame Laurence MAUREL, soutenant la qualité du travail effectué par les personnels du second degré intervenant en licence EFEC à Nevers, déplore les propos de monsieur Jean-François GIRET. Ce dernier précise qu'il ne veut en aucun cas mettre en cause le travail fourni par les collègues du second degré mais insiste sur le fait que le suivi doit être assuré par des titulaires et non par des vacataires.

Concernant **les ressources humaines pour les personnels BIATSS**, le responsable administratif de l'INSPE indique qu'un poste devrait être pourvu par un recrutement par concours à la rentrée et qu'un second poste sera également ouvert à concours en 2021. Ces deux postes, qui seront attribués à la scolarité, ont pour objectif de stabiliser le fonctionnement de ce service qui est assuré par une majorité de contractuels. Monsieur Gracian DIDIER informe également les membres du conseil que les contractuels peuvent être maintenant recrutés pour une durée supérieure à 3 ans. Monsieur Olivier BOULIN sollicite des précisions sur la durée possible des contrats. Madame Emmanuelle PUCÉAT précise que la 4^{ème} année de contrat sera accordée sans difficulté, la 5^{ème} sera soumise à accord et une aide sera proposée au contractuel afin de faciliter sa recherche d'emploi. La CDIisation sera également envisageable après une 6^{ème} année de contrat. La vice-présidente élue au conseil d'administration indique qu'un contrat d'une durée initiale de 3 années est aussi possible.

4 – Point d'information sur le dossier MEEF

Concernant la réforme en cours, madame Elsa LANG RIPERT présente un rapide historique des derniers mois. Au mois de mars, la directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle avait maintenu la remontée des accréditations en novembre pour une mise en œuvre de la réforme en 2021. En mai, lors d'une visio-conférence, madame Anne-Sophie BARTHEZ avait confirmé ses propos et le calendrier annoncé. Elle a également sollicité une remontée des difficultés rencontrées dans les différents INSPÉ. Ce bilan étape, rédigé par les directions MEEF et INSPÉ, a été validé par le président du conseil de l'institut et la présidente du conseil d'orientation scientifique et pédagogique (COSP) puis remonté à la DGESIP par le président de l'université qui a joint à ce dossier un courrier de soutien et d'adhésion.

La directrice de l'INSPE fait part de ses regrets concernant le manque d'échanges avec les services du rectorat en raison de la crise sanitaire.

Monsieur Cédric PETITJEAN, tout en reconnaissant que le contexte exceptionnel n'a pas permis un travail collaboratif, porte à la connaissance des membres du conseil que ce document intermédiaire contient un certain nombre de constats qui ne sont pas partagés par madame la rectrice. Il énonce que pour la période à venir, les échanges devront permettre d'établir des constats communs et trouver des leviers afin de faciliter la mise en œuvre de cette réforme.

Madame Emmanuelle PUCÉAT souligne l'importance de mettre en avant les difficultés rencontrées et interroge les représentants du rectorat sur les points de désaccord de madame la rectrice.

Monsieur Cédric PETITJEAN précise que pour la mise en œuvre de la réforme, concernant l'intervention des professionnels de terrain, le rectorat peut présenter des solutions afin de mobiliser les PEMF. Il précise que dans la perspective du dossier d'accréditation, les modalités des échanges devront conduire à un document partagé entre l'INSPE et le rectorat répondant aux exigences fixées par le nouveau référentiel.

6

Concernant l'offre de formation pour la rentrée 2020, madame Elsa LANG RIPERT précise qu'avec l'ouverture de la 3^{ème} année de licence EFEC à Nevers, un cycle complet de formation existe maintenant sur un autre site que celui de Dijon.

Pour le master MEEF, la directrice de l'INSPE indique que les nouveautés sont très peu nombreuses en raison de la refonte globale qui aura lieu dans un an. Elle rappelle également l'incertitude sur les capacités d'accueil en raison de celle qui demeure sur les stages de 2^{ème} année de master MEEF. L'absence de texte sur ces stages est contraignante car les maquettes ne pourront être construites qu'en ayant connaissance de la place, du format, du contenu et des attendus des stages.

La problématique de la gestion pour l'année universitaire 2021-2022 de deux publics effectuant des stages différents (des mi-temps fonctionnaires-stagiaires et des tiers-temps issus de la réforme) va aussi se poser pendant cette année de transition.

Madame Laurence MAUREL, en tant que présidente du conseil de perfectionnement (COPER) du 1^{er} degré, fait part de sa plus vive inquiétude sur la place réservée aux disciplines de la polyvalence, c'est-à-dire les disciplines hors-fondamentaux, dans la prochaine maquette de l'offre de formation.

Elle rappelle que le préalable pour enseigner une matière est d'acquérir les connaissances disciplinaires nécessaires, pour ensuite appréhender la didactique et la pédagogie. Cela nécessite un volume horaire significatif qui ne sera pas effectif dans la future réforme.

Pour madame Laurence MAUREL, une forte préoccupation tient au volume horaire de formation qui va être confié à des enseignants. Elle précise que le problème ne réside pas dans le fait de travailler avec des collègues maîtres-formateurs ou maîtresses-formatrices car cette réalité existe depuis de nombreuses années. Mais, en sus de la réduction des volumes horaires des maquettes, les enseignants, qui pour certains sont déjà en sous-service, vont être amenés à former les personnes qui vont les remplacer. Ce qui pour

madame Laurence MAUREL est d'une violence extrême en terme de ressources humaines. Elle souligne également que les risques psycho-sociaux sont considérables.

Madame Emmanuelle PUCÉAT souligne que la gouvernance de l'université a parfaitement conscience de l'origine des sous-services de certains enseignants de l'INSPE.

Madame Nadine WARGNIER mentionne que les effets néfastes sont également visibles au niveau du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) de l'université.

Le président du conseil de l'institut ayant remercié madame Nadine WARGNIER de son témoignage avant la fin de sa prise de parole, cela entraîne un incident de séance qui va conduire mesdames Laurence MAUREL et Nadine WARGNIER à quitter la salle de réunion.

Monsieur Jean-François GIRET porte à la connaissance des membres du conseil un programme de recherche engagé à l'IREDU par monsieur Loïc SZERDAHELYI et madame Géraldine FARGES sur une évaluation du dispositif de la préprofessionnalisation.

5 – Adoption du calendrier universitaire 2020-2021

La parole est laissée à madame Lucie CORBIN pour la présentation du calendrier universitaire 2020-2021. La directrice du département MEEF signale que la rentrée devrait s'effectuer en présentiel. Le calendrier est donc identique à ceux des années précédentes.

À la question de monsieur Olivier BOULIN sur l'existence d'un « plan B » en cas d'impossibilité de reprendre les enseignements en présentiel, madame Lucie CORBIN répond qu'un tel plan n'existe pas pour le moment et qu'il sera créé en cas de nécessité en ayant connaissance des contraintes.

Le calendrier universitaire 2020-2021 est soumis au vote et **approuvé à l'unanimité** des membres présents ou représentés.

7

6 – Modifications de fiches filières

La directrice du département MEEF expose les changements apportés à la première année du master EBEP (élèves à besoins éducatifs particuliers) qui consistent en des modifications d'intitulés d'UE et en l'ajout de 2 matières parmi les options.

Madame Elsa LANG RIPERT indique l'intégration de la formation à la certification des compétences numériques PIX pour le DU MEEF Approfondi 2nd degré.

Les modifications de fiches filières sont soumises au vote et **approuvées à l'unanimité** des membres présents ou représentés.

7 – Approbation de la modification du règlement intérieur de la résidence de Nevers

Le responsable administratif informe les membres du conseil que le site de Nevers avait jusqu'à maintenant un gardien mis à disposition par le conseil départemental de la Nièvre. Avec la retraite de cette personne, cette mission sera effectuée dorénavant par une société de surveillance.

Une disposition est introduite dans le règlement intérieur afin de ne plus autoriser les non-résidents à pénétrer dans l'enceinte de l'établissement en dehors des heures d'ouverture.

Les autres modifications portent sur les modalités de paiement.

Les modifications apportées au règlement intérieur et au contrat d'hébergement sont soumises au vote et **approuvées à l'unanimité** des membres présents ou représentés.

8 – Adoption de nouveaux tarifs

Monsieur Gracian DIDIER précise que les tarifs de la résidence de Nevers doivent être renouvelés à partir du 1^{er} août et qu'ils restent identiques à ceux pratiqués actuellement.

Les tarifs sont soumis au vote et **approuvés à l'unanimité** des membres présents ou représentés.

9 – Approbation d'une convention de l'institut Diderot

Le président du conseil de l'institut laisse la parole à madame Véronique PARISOT pour la présentation de cette convention. Il s'agit d'une convention conclue par le département Diderot pour l'année universitaire 2020-2021 avec Liaisons Arts Bourgogne (Artis-le LAB) pour l'organisation de séminaires professionnels, rencontres, voyages d'études et conférences sur des thématiques ciblées à destination des étudiants de masters PIECE « Projects in International and European Cultural Engineering » et DPEC « Direction de projets ou Etablissements Culturels ».

Cette convention est soumise au vote et **approuvée à l'unanimité** des membres présents ou représentés.

10 – Questions diverses

La directrice de l'INSPE présente la reconduction d'une convention passée avec le lycée Gustave Eiffel qui permet aux étudiants de 1^{ère} année de master MEEF 2nd degré physique-chimie de compléter leur formation dans les locaux de l'EPLÉ avec du matériel spécifique. La contribution financière est de 800 € répartie entre l'INSPE (500 €) et l'UFR sciences et techniques (300 €).

Cette convention est soumise au vote et **approuvée à l'unanimité** des membres présents ou représentés.

En l'absence d'autres questions diverses et l'ordre du jour étant épuisé, monsieur Norbert PERROT lève la séance à 11h50.

Le Président du conseil de l'institut

Norbert PERROT

